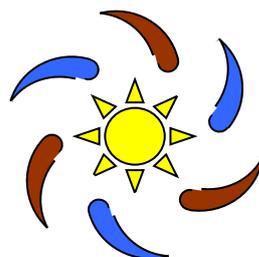


**DEPARTEMENT
DE LA MARNE**

Arrondissement de Reims
**COMMUNE
DE
HEUTREGIVILLE**
51110



Commune d'Heutréguville

RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2021

Le vingt-trois septembre à 20h30,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni sous la présidence de Madame BAILLY Maryline, Maire

L'ensemble du conseil municipal était présent, à l'exception de Monsieur MOROS Didier absent, excusé, donnant pouvoir à Madame BAILLY Maryline ; Madame LECAME Tiphaine absente, excusée, donnant pouvoir à Madame PUISSANT Suéva ; Monsieur LEDUC Thomas absent, excusé, donnant pouvoir à Monsieur POCQUET Jean-Baptiste ; Monsieur DELBAERE Jean-Christophe absent, excusé, donnant pouvoir à Monsieur GAINNAIRES Renaud.

Secrétaire de séance : Mme JOURDAIN Sabine

Approbation du compte rendu de la réunion du 08 juillet 2021.

Ont été prises les délibérations suivantes :

32.21 Adhésion à l'association « Les Amis de la gendarmerie »

Mme le Maire propose aux membres du Conseil municipal de faire adhérer la commune à l'Association « Les Amis de la Gendarmerie » représenté sur notre secteur par un administré d'Heutréguville qui a pour vocation de faire connaître et soutenir la Gendarmerie Nationale.

- Promouvoir les valeurs
- Transmettre ces valeurs aux jeunes générations
- Soutenir nos gendarmeries de secteur dans leurs missions au service de la population
- Consolider les liens
- Entretenir un réseau associatif

Après en avoir délibéré (8 pour, 3 contre), le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à compléter le bulletin d'adhésion au nom de la commune et d'effectuer la prise en charge de la cotisation annuelle sous une « adhésion simple » à hauteur de 35 €/an comprenant la cotisation de 25 € plus l'abonnement annuel à la revue trimestrielle de 10 €.

33.21 Fixation du montant maximum attribué au colis des aînés de plus de 70 ans

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de fixer un montant maximum pour l'achat du colis des aînés de plus de 70 ans.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord et décide de fixer le montant maximum d'un colis à 35,00 € et charge Madame le Maire et les membres de la commission du CCAS du choix du colis.

34.21 Renouveaulement du bureau de l'Association Foncière

Après concertation en vue du **renouveaulement du Bureau de l'Association Foncière**, les soussignés ont élaboré localement des propositions communes.

Conformément à l'article 10 des statuts, le nombre des membres du bureau susceptibles d'assurer la meilleure représentation des intérêts en présence est estimé à 8 membres (non compris les membres de droit à savoir le maire, le représentant du Directeur Départemental des Territoires (DDT), ainsi que le ou les maires des communes sur lesquelles ont été réalisées des extensions du remembrement)

Les propriétaires dans le périmètre remembre, figurant sur la première moitié de cette liste sont proposés à la désignation de la Chambre d'Agriculture, à savoir :

- M. PONSIN Fabien
- M. VERDELET Éloi
- M. PUISSANT Cyril
- M. HAINGUERLOT Thierry

Pour sa part, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne en qualité de membres du Bureau de l'Association Foncière, les propriétaires dans le périmètre remembré, figurant sur l'autre moitié de cette liste à savoir :

- M. GAINNAIRES Renaud
- M. BAILLY Philippe
- M. PÉTRE Gislain
- M. RICHARD Éric

35.21 Achat d'outillage pour le service technique

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'achat d'outillages pour le service technique de la commune.

Visseuse deviseuse, déboulonneuse, coffret à douilles à choc, mallette mixte 60 pièces pour perceuse et visseuse ainsi qu'une mallette à outils Dexter alu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour cet achat.

Et charge, Madame le Maire de négocier avec LEROY MERLIN Reims Cormontreuil avenue des Goisses 51350 CORMONTREUIL pour un montant de 504,31 € HT soit 605,18 € TTC.

36.21 Recrutement d'un bureau d'étude pour la réalisation de la voie verte

Madame le Maire expose de nouveau aux membres du Conseil municipal la nécessité de recruter un bureau d'étude en vue de la réalisation de la voie verte.

Dans l'objectif d'obtenir un chiffre de la réalisation pour prétendre aux subventions actuellement mises en place.

Une réunion d'information a été organisée le 16 septembre 2021 pour répondre à toutes questions sur ce projet auprès du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à procéder à ce recrutement.

Pour information :

Le projet de délibération « Rétrocession de la parcelle C740 à la Communauté Urbaine du Grand Reims » n'a pas été retenu suite à un questionnaire posé auprès du Directeur du Pôle Territorial Vallée de la Suippe : «non nécessaire».

• **Déclaration d'intention d'aliéner :**

- C 539 - 05a 28ca ; C 542 03a 78ca : 17 rue de la Suippe et le Village
- Z 46 – 05a 34 ca : Le Bécart
- C 738 – 11a 48 ca : le Village

Questions diverses

- Convention de mise à disposition des équipements sportifs signée avec le Club de football FC de la Vallée de la Suippe du 09 septembre 2021 au 31/08/2022.
- Sécurisation du CD33 : Mme le Maire doit prendre contact avec le Département pour obtenir un accord pour quelques aménagements.
- Le conseil refuse de rencontrer pour l'instant l'entreprise VALECO (parc éolien).

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22h45**

Le Maire, Maryline BAILLY